

Introduction

Pour la première session de commission sur l'aménagement du territoire, des objectifs accompagnés d'ébauche de plan d'actions sont ressortis des discussions. Ces objectifs et ces projets sont complétés d'éléments correctifs et de notes et commentaires permettant de disposer d'une vision plus large de ce qui a été dit, ainsi que des contraintes à prendre en compte.

Sous-thème « Optimisation et amélioration de la fonctionnalité des équipements »

Objectif 1 : Identifier les créneaux horaires libres pour libérer du temps d'occupation pour d'autres utilisateurs	
<i>La donnée essentielle :</i> 30% des créneaux de certains équipements sportifs seraient non-utilisés et donc exploitables.	
Les projets (phases)	Réaliser une étude sur les créneaux horaires libres sur 3 bassins de vie (urbain, suburbain et rural). Par exemple dans les villes de Strasbourg (bassin de vie urbain), Erstein ou Cernay (bassin de vie suburbain), Munster ou Sarre-Union (bassin de vie rural). L'étude pourra également être réalisée sur le territoire d'un EPCI (Val de Villée, Sundgau etc.) L'étude nécessiterait une collaboration avec l'éducation nationale sur les créneaux non-utilisés. Les créneaux des équipements sportifs étant majoritairement utilisés pour les cours d'EPS, une coopération avec les inspections académiques, les IPR et l'éducation nationale semble incontournable.
Notes et commentaires	Enquête réalisée sur la région avec un cahier des charges qui sera présentée à la 2 ^{ème} commission. L'enquête se déroulera sur les 70 EPCI. L'appui des membres de la commission sera attendu sur ce travail.

Objectif 2 : Inciter les décideurs politiques à créer leur offre sportive sur la base d'un projet territorial	
Projets (phases)	Argumenter en faveur d'une élaboration d'un projet sportif à l'échelle des EPCI et non des communes. Inciter les décideurs politiques à réaliser un travail en équipe avec leur adjoint au sport pour diagnostiquer l'évolution des offres sportives sur leur territoire (des études existantes sont en référence : DTA, DLA, Alsace 2030, Hommes et territoires (CG67))
Notes et commentaires	La région, l'Etat et les deux conseils généraux doivent être les institutions qui incitent les EPCI à l'élaboration d'un projet.

Objectif 3 : Développer la démarche d'accueil pour les personnels	
Projets (phases)	<p>Former le personnel des collectivités et des éducateurs sportifs d'association à accueillir le public. Ce travail de formation devra être réalisé en collaboration avec le CNFPT et le CROSA.</p> <p>Ce projet visant à améliorer la démarche d'accueil serait intéressant à être ouvert pour le personnel des équipements sportifs extérieurs en accès libre.</p>
Notes et commentaires	<p>L'accueil étant un critère important de motivation pour les pratiquants sportifs, il serait donc opportun de former le personnel sur cet aspect.</p>

Objectif 4 : Disposer d'enquêtes pour analyser le besoin des pratiquants licenciés et non-licenciés.	
Les projets (phases)	<p>Réaliser une étude sur le taux d'équipement par bassin de vie.</p> <p>Effectuer un week-end « portes ouvertes » des équipements intérieurs et extérieurs sur un bassin de vie ou a lieu un évènement le même jour. Une commune serait porteuse du projet et un retour de la part des utilisateurs via une enquête serait effectué. La récolte des avis des pratiquants se fera sur la semaine suivante et une observation de ce dispositif durant 1 an sera réalisée.</p> <p>La demande de disposer d'un état des lieux semble à ce jour, trop lourde à réaliser. A l'instar de certaines régions, l'offre des équipements sportifs pourrait être une requête qui pourrait figurer dans le plan d'action du schéma régional ; la commission devra statuer sur l'utilité de ce document.</p>
Notes et commentaires	<p>L'étude différenciée sur le taux d'équipement par bassin de vie selon les 6 catégories de l'atlas des équipements (bassins aquatiques, courts de tennis, terrains de grands jeux, salles de pratiques collectives et équipements extérieurs et petits terrains en accès libre) peut être réalisée par Kadija LAMINE (DRJSCS Alsace).</p> <p>La région Alsace est composée de 47 bassins de vie</p>

Synthèse générale du sous thème « optimisation de la fonctionnalité des équipements » :

Pour répondre à la question « comment un Alsacien peut pratiquer du sport ? », il y aurait lieu d'analyser les besoins et leur évolution au-delà des licenciés. Il faudra bien prendre en compte l'aspect quantitatif et qualitatif de l'offre des équipements proposée. La mise en place d'indicateur pour faire un suivi des projets semble incontournable. De plus, la disparité entre zones urbaines et zones rurales devra également être prise en compte.

Sous-thème « Diversification de la pratique extérieure en accès libre »

Objectif 1 : Intérêt de développer la pratique extérieure en accès libre	
<p><i>La pratique extérieure est spontanément en croissance. Les politiques doivent s'emparer de cette nouvelle pratique à développer car elle correspond pour les personnes à</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Impact santé</i> - <i>Occupationnelle sociale</i> - <i>Réponse à des équipements insuffisants</i> 	
Les projets (phases)	<p>Définir précisément la cible des pratiquants qui est multiple : scolaire, licenciés, non licenciés, sédentaires</p> <p>Cette définition est un choix politique fort qui peut même relever de l'urgence sociale des quartiers de la politique de la ville.</p>
Notes et commentaires	<p>Durant les discussions, le débat a glissé du sport de nature à l'équipement ouvert librement. Ainsi, il est donc opportun de redonner une définition du terme « outdoor » afin d'éviter toute confusion.</p> <p>ESEAL = Equipement sportif extérieur (couvert ou non) en accès libre et éventuellement de la pratique autogérée ou encadrée</p> <p>Les sports de nature font parties de la pratique extérieure d'accès libre mais ne sont pas les seuls.</p>

Objectif 2 : Rendre visible et expérimenter sur des territoires les pratiques libres en équipements sportifs extérieurs d'accès libre	
Les projets (phases)	<p>Enquête de recensement de 9 (3x3) équipements sportifs extérieur d'accès libre. Une observation pendant 1 an sur différentes collectivités en milieu urbain, suburbain, rural sera mise en place.</p> <p>Diffuser l'information sur ce qui existe déjà (ex : A Strasbourg, à Mulhouse ou à Haguenau). Expliquer la politique, communiquer et renforcer la visibilité.</p> <p>Tester dans les villes de Strasbourg et Haguenau avec la mise en place d'indicateurs (fréquentation, cout de maintenance, encadrement etc.) à définir</p> <p>Réaliser ce travail sur un nouveau territoire où serait ouverte une pratique extérieure en accès libre.</p> <p>Enquête de connaissance puis diffusion vers les différentes collectivités territoriales</p>
Notes et commentaires	<p>Mise en place d'indicateurs en matière de sécurité, de présence et de qualité d'accueil</p> <p>Diffuser les exemples de pratique extérieure d'accès libre qui existent déjà sur certain territoire</p> <p>Préconiser la couverture de certains équipements extérieurs d'accès libre en y adjoignant des locaux périphériques (douches, vestiaires)</p>

Sous thème « Mobilité et Accessibilité »

Objectif 1 : Donner de l'information et de la visibilité	
Les projets (phases)	<p>Créer une application régionale donnant les disponibilités et les accès aux équipements : Liaison entre les offres d'équipements et la demande des usagers</p> <p>Faire une étude sur la distance entre équipement et établissement scolaire du 1^{er} degré (école primaire). Etude centrée sur les équipements nautiques couverts pour les écoles primaires.</p>
Notes et commentaires	<p>Savoir nager est une donnée de sécurité publique pour les jeunes</p> <p>Vérifier que l'INSEE peut nous aider sur la réalisation de l'étude.</p> <p>Réaliser des enquêtes complémentaires (combien savent nager au niveau national et régional + cout des transports pour emmener les enfants à la piscine).</p> <p>En Alsace, une étude de l'INSEE a montré que la distance entre un établissement et une piscine est de 20 minutes maximum</p>

Objectif 2 : Organiser une mobilité collective vers les sites de pratiques des sports de nature	
Les projets (phases)	<p>Sensibilisation au mode de transport collectif vers les sites de pratiques. En particuliers le transport des matériaux de type VTT doit être prévu.</p>

ANNEXE : LISTE DES PRESENTS A LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU 22 AVRIL 2015

- Monsieur Paul-André TRAMIER, Expert, membre du CNOSF (président)
- Monsieur Bernard FELDMANN, Archimène (rapporteur)
- Monsieur Michel CERCIAT, Consultant Cognitii
- Monsieur Christian WERDERER, Consultant Cognitii
- Monsieur Alain GREWIS, DRJSCS Alsace
- Monsieur Sébastien MARI, DRJSCS Alsace
- Monsieur Nicolas GERBER, DRJSCS Alsace
- Madame Myriam CHAMPEAU, DRJSCS Alsace
- Madame Kadija LAMINE, DRJSCS Alsace
- Madame Emmanuelle PERNOUX, Académie de Strasbourg
- Monsieur Lionel SIEGEL, Communauté de Commune de Saverne
- Monsieur Hugo BRIOT, Communauté de Commune de Sélestat
- Monsieur Alexandre NEHLING, Ville d'Haguenau
- Monsieur Jean-Luc LEGALL, DDCSPP 68
- Madame Claudine LECOCQ, Mairie de Strasbourg
- Monsieur Ludovic LECHNER, OREF

28/07/2015 10:09